

Du dépôt d'une CANDIDATURE à l'organisation d'une EXPOSITION

à la **GALERIE** du **CROUS** de **PARIS**



■ LA SÉLECTION

- elle a lieu **tous les deux ans**
- la prochaine sélection aura lieu la **première semaine de mars 2011**
- **les étudiants et les jeunes artistes diplômés de l'Université ou d'une école nationale supérieure d'art depuis moins de 10 ans** sont invités à déposer dès le mois de septembre 2010 un dossier auprès de la directrice de la Galerie.
- la **sélection** s'effectue à partir de ce **dossier** et d'une **œuvre originale** (ou plusieurs suivant la taille) déposée à la Galerie avant le jury de sélection.
- les artistes ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais inscrits à la Maison des artistes peuvent se porter candidats. Ils seront sélectionnés sur dossier, en très petit nombre à chaque session, et ne pourront exposer qu'une seule fois.

■ LE JURY

le **jury** est composé de **professionnels** :

- des professeurs de l'Université et d'Écoles nationales supérieures d'art
- un artiste
- un galeriste
- un critique d'art
- un représentant de Centre d'art ou d'une institution concernée par l'art contemporain,
- éventuellement un conservateur, un éditeur, un collectionneur d'art contemporain.
- le Directeur du CROUS préside à ce jury ou nomme un représentant.
- la Directrice de la Galerie l'assiste mais ne vote pas.
- les candidats sélectionnés en mars 2011 se verront attribuer une période d'exposition en 2012 ou 2013.
- la liste des membres du jury n'est pas publique

■ UNE CONVENTION

- tous les artistes sélectionnés sont soumis à une location de l'espace
- une **convention** d'occupation de la galerie est signée **6 mois avant** le début de l'exposition entre le CROUS et chaque exposant.
- à cette occasion, l'exposant verse à titre d'arrhes 50 % du montant de la location. Le solde est payé 3 mois après.
- En 2011, les tarifs sont les suivants, pour 2 semaines d'exposition :
 - **620 €** pour les **étudiants** et les jeunes artistes diplômés depuis moins de 2 ans
 - **1090 €** pour les artistes diplômés depuis **moins de 5 ans**
 - **1700 €** pour les artistes diplômés depuis **moins de 10 ans**

■ L'EXPOSITION

- un **dossier de presse** est envoyé par la Galerie pour chaque exposant. La Galerie en assure la fabrication pour les étudiants.
- des **cartons d'invitation** sont imprimés et envoyés aux professionnels (dont 300 par les soins de la Galerie).
- chaque candidat sélectionné bénéficie de **2 semaines d'exposition** :
1^{er} lundi : dépôt des œuvres et **montage** ,
mardi : ouverture au public
jeudi : vernissage
décrochage et enlèvement des œuvres le **samedi de la 2^{ème} semaine**, dernier jour d'exposition.
- les exposants doivent assurer l'**accueil du public** et le gardiennage de leurs œuvres pendant toute la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture de la Galerie.
- le CROUS de Paris n'intervient nullement dans les transactions entre les artistes et les éventuels acquéreurs de leurs œuvres, sa vocation d'aide à la jeune création s'attachant avant tout à privilégier la promotion des plasticiens aussi bien en direction de la presse spécialisée que des amateurs d'art et du grand public, en excluant toute pratique commerciale.

Manifestations hors sélection organisées en 2010

Dans le cadre de sa vocation d'espace culturel et artistique, la Galerie accueille d'autres manifestations, à des tarifs variables.

Ces manifestations sont destinées à attirer professionnels et collectionneurs. Ainsi, en 2010, ont été programmées :

- une exposition prestigieuse d'art tribal, remarquée par la presse, dans le cadre de Parcours des Mondes, manifestation rassemblant à Saint-Germain-des-Prés des galeristes du monde entier.
 - l'exposition d'un peintre turc, Onay Akbas, à l'occasion de l'année de la Turquie en France. Signature au cours du vernissage de la monographie que lui a consacrée Françoise Monnin, rédactrice en chef du magazine Artension.
 - *Perec et l'art contemporain*, une exposition d'œuvres d'artistes reconnus, prêtées, installées par les artistes eux-mêmes, à l'occasion de la parution des cahiers Georges Perec n° 10.
- La Galerie consacre chaque année une période d'exposition
- aux **boursiers du Gouvernement français**,
 - à des artistes sélectionnés à l'occasion du **Festival étudiant *Ici et demain***, organisé par la Mairie de Paris
 - aux étudiants **doctorants de Paris 1**
 - aux **lauréats du prix Michel Journiac et du prix Fénéon** (décernés à de jeunes artistes)

NB : ces données sont susceptibles d'évoluer d'une année à l'autre.

Élisabeth Léthier,
Directrice de la galerie,
le 21 novembre 2010

